



APPEL À PROJETS ET CONTRIBUTIONS Faites labelliser vos manifestations !



Édition 2023 :

Climat et biodiversité : tout est lié !

Naturellement dehors.....	p. 02
3 axes encouragés	p. 03
Labelliser et inscrire votre manifestation.....	p. 04
Bénéficier du kit de communication	p. 05
Calendrier	p. 05
Contact	p. 05

NATURELLEMENT DEHORS, LE MOIS DE LA BIODIVERSITE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'édition 2023 :

L'Agence régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire invite tous les acteurs du territoire à se mobiliser lors du mois de la biodiversité, du 15 mai au 15 juin 2023, et à faire labelliser leurs manifestations. L'édition 2023 sera sous le thème du climat. Avec ce thème, l'ARB souhaite rappeler l'interdépendance entre le climat et la biodiversité et en quoi la nature est source de solutions face aux grands enjeux des prochaines décennies. C'est autant l'occasion de valoriser les milieux et les espèces indispensables à l'équilibre global que les actions concrètes en faveur de la biodiversité et du climat.

L'ambition :

Mettre la biodiversité au cœur de la société à travers des événements nature partout en région.

Mieux **faire connaître, comprendre** et **aimer** la biodiversité pour donner envie d'**agir** en faveur de sa préservation.

Le mois de la biodiversité vise à :

- > Valoriser des animations existantes
- > Imaginer des manifestations nouvelles sortant des sentiers battus,
- > Tisser des liens avec des acteurs inhabituels
- > Susciter l'émerveillement de petits et grands
- > Sensibiliser et mobiliser à la préservation de la biodiversité

Les publics cible :

Naturellement Dehors s'adresse prioritairement au grand public bien que certaines animations puissent parfois être réservées à des catégories de publics : scolaires, salariés, techniciens et gestionnaires, élus...

Exemples de manifestations :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| > Sorties naturalistes | > Rencontres techniques |
| > Conférences scientifiques | > Exposition commentée |
| > Chantiers participatifs | > Séances ciné-échange |
| > Visites de sites | > Jeux et excursions |

3 axes encouragés

Créer des partenariats avec des acteurs locaux

Afin d'ouvrir le mois à une majorité d'acteurs dans les territoires et toucher de nouveaux publics, l'ARB encourage à développer des dynamiques partenariales. Il est en effet souhaité que le programme de « Naturellement dehors ! » propose des animations élaborées en coopération entre différents acteurs locaux et régionaux, par exemple : entre une association naturaliste et un acteur économique, social, culturel, sportif, etc., implanté sur son territoire d'intervention.

L'intérêt est de s'appuyer sur de nouveaux acteurs relais pour créer des formats innovants, mutualiser des moyens et aller à la rencontre de nouveaux publics moins sensibilisés à la biodiversité : salariés, usagers, clients, adhérents d'un club ...

Proposer des animations inédites et des nouveaux formats

L'objectif principal est d'inviter les habitants à sortir dans la nature et vivre une expérience au cœur d'un site naturel. Les animations proposées peuvent aussi être pensées de façon à inviter la nature dans d'autres espaces par des animations allant à la rencontre des publics là où ils se trouvent : dans les centres-villes et centre-bourgs, les quartiers de vie, les magasins, ...

Si l'excursion naturaliste est le cœur de la programmation, « Naturellement dehors ! » est aussi l'opportunité de proposer différents formats d'animations : spectacles, conférences, séances cinémas, expositions, jeux, sorties....

Il s'agit d'éveiller toutes les formes de curiosité et satisfaire différents centres d'intérêts.

Sensibiliser à la biodiversité, transmettre des messages et valeurs

« Naturellement dehors ! » est l'occasion de faire passer de nombreux messages auprès des participants pour apporter un nouveau regard sur la biodiversité, inspirer et mobiliser.

Les animations proposées pourront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques traduisant un message essentiel :

- > La beauté de la nature et l'émerveillement
- > Les liens entre le climat et la biodiversité
- > Les solutions fondées sur la nature face au changement climatique
- > Les services rendus par la biodiversité
- > Les relations entre l'humain et la nature
- > Les actions et bonnes pratiques individuelles et collectives
- > Les avancées et connaissances scientifiques

Cette liste de thématiques n'est pas exclusive, les porteurs de projets peuvent envisager toute autre piste répondant aux objectifs de sensibilisation des publics.

L'important est de démontrer le lien avec la biodiversité. Des animations connexes à l'environnement ne faisant pas l'objet d'un propos naturaliste, par exemple portant uniquement sur la thématique des déchets ou de l'énergie, ne pourront être retenues pour le mois de la biodiversité.

LABELLISER ET INSCRIRE VOTRE MANIFESTATION

Tout organisateur d'une manifestation dédiée à la biodiversité, programmée entre le 15 mai et le 15 juin 2023, répondant aux objectifs et axes du mois de la biodiversité, décrits dans cet appel à projets, est invité à **faire labelliser et inscrire son animation au programme « Naturellement dehors ! »**.

L'ensemble des manifestations recensées seront valorisées dans le programme du mois de la biodiversité, consultable depuis le Portail régional de la biodiversité www.biodiversite-centrevalde Loire.fr et sur la plateforme nationale j'agis pour la nature via la page dédiée à l'événement.

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire et la Fondation pour la Nature et l'Homme ont créé un partenariat pour amplifier la visibilité des animations et apporter aux organisateurs des outils pratiques facilitant la gestion et la communication autour de leurs actions.

1) Informer l'ARB Centre-Val de Loire de votre projet – avant le 25 avril 2023

- en remplissant le formulaire : [proposer une animation « Naturellement dehors ! »](#)
Ce formulaire permet de faciliter la coordination : recensement de l'ensemble des projets pour une meilleure vision globale, s'assurer de l'adaptation du projet proposé avec le mois de la biodiversité, et contacter les organisateurs.
- en complément, vous pouvez contacter l'ARB Centre-Val de Loire pour vous aider à finaliser et formaliser votre projet

2) Recevoir la confirmation de la part de l'ARB

Vous recevrez une confirmation par mail de la labellisation de votre manifestation et le kit de communication « Naturellement dehors ! ».

3) Créer votre compte utilisateur et renseigner votre manifestation sur la plateforme « j'agis pour la nature » - entre le 3 avril et le 15 mai

NB : Les animations renseignées dans l'agenda de la plateforme nationale j'agis pour la nature seront automatiquement intégrées sur le [Portail de la biodiversité](#).
Il est impératif de **renseigner son animation pour qu'elle puisse figurer au programme du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! »**.

- **Si vous avez déjà un compte organisateur sur la plateforme « J'agis pur la nature »**, connectez-vous avec vos identifiants et renseignez directement votre manifestation sur le site en indiquant toutes les informations demandées et utiles.
- **Si vous n'avez pas de compte organisateur**, vous devez en créer un et attendre qu'il soit validé pour pouvoir inscrire votre manifestation.

➔ **toutes les informations pratiques vous seront communiquées en mars.**

Pour tout savoir sur « Naturellement dehors » et la plateforme « j'agis pour la nature »

2 webinaires vous sont proposés

- lundi 6 mars de 14h à 15h
- vendredi 10 mars de 14h à 15h

➔ [inscrivez-vous pour recevoir le lien de connexion](#)

BÉNÉFICIER DU KIT DE COMMUNICATION

- **le Portail régional de la biodiversité** www.biodiversite-centrevaldeloire.fr :
 - Une page dédiée à « Naturellement dehors ! » avec l'intégralité du programme et la liste complète des animations (liens directs), carte interactive...
 - affichage du mois en page d'accueil
 - publication du programme dans la lettre d'infos « [l'Écho biodiversité](#) »
- **La plateforme « j'agis pour la nature » :**
 - une page dédiée au mois de la biodiversité « Naturellement dehors » active du 15 mai au 15 juin,
 - valorisation aussi en page d'accueil,
 - fonctionnalités de gestion des inscriptions via la plateforme (si souhaité par l'organisateur),
 - e-mailings automatiques gérés par la plateforme auprès de tous habitants du Centre-Val de Loire inscrits à « j'agis pour la nature »
- **La page facebook** de l'ARB : programme du mois et zoom sur des animations
- **La page facebook** de la Fondation pour la Nature et l'Homme : valorisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! »
- **Relations presse** : diffusion d'un communiqué à la presse régionale par l'ARB. Mise en relation de journalistes avec des organisateurs.
- **Un flyer** dédié à « Naturellement dehors » distribué dans toute la région : lieux publics, offices de tourisme, médiathèques, musées, cinémas partenaires, mairies ...
- **Une affiche A3** : dans les lieux publics et de manifestations

Chaque organisateur et partenaire de manifestation se verra remettre un kit de communication utilisable dans ses propres dispositifs de communication.

- **Bloc-marque « Naturellement dehors ! »** pour insertion dans vos propres supports
- **20 Flyers et 3 affiches A3** pour diffusion libre. L'affiche comprend une zone blanche en pied de page pour vous permettre de la personnaliser et inscrire le titre, date, heure, lieu, contact de la manifestation
- **Bannière web** pour publication sur vos sites internet et pages facebook

CALENDRIER

- Jusqu'au 25 avril : échanges entre organisateurs et ARB sur les projets envisagés
- Jusqu'au 25 avril : proposition d'animation via le formulaire
- 1^{er} mai : lancement de la campagne de communication « Naturellement dehors ! »
- Jusqu'au 15 mai : inscription de votre manifestation sur l'agenda des sorties nature

Contact

Pauline d'Armancourt

Chargée de mission Mobilisation citoyenne et Communication



Ligne directe : 02 38 53 53 60
Mobile : 07 71 91 12 24
3 rue de la Lionne - 45000 ORLÉANS
02 38 53 53 57
www.biodiversite-centrevaldeloire.fr
[Page Facebook](#) | [Page LinkedIn](#)